



## Communiqué des organisations syndicales au personnel sur la situation économique de l'AFPA

Les organisations syndicales de l'AFPA, s'appuyant sur les informations succinctes données par la direction elle-même au CCE, dans le cadre de sa compétence économique, considèrent qu'il est de leur devoir d'**alerter les salariés sur la situation de l'AFPA** à ce jour.

En effet, à fin août 2013, en se basant sur les chiffres donnés par la direction, on constate que :

- le chiffre d'affaires prévisionnel calé sur le plan de refondation est loin d'être atteint : manque à gagner de 37 M€ en 8 mois seulement,
- ce même chiffre d'affaires est en retrait de plus de 48 M€, à la même date, par rapport à 2012,
- la question du patrimoine n'a toujours pas trouvé de solution alors qu'en 2014 et 2015 un certain nombre de baux emphytéotiques doivent être apportés en caution des financements bancaires dans le cadre du protocole de conciliation...,
- la prévision d'atterrissage 2013 (toujours pas connue de la commission économique et des organisations syndicales !) se situerait, entre 750 et 760 M€ pour un prévisionnel révisé successivement à 797 M€ puis à 784 M€ (ce dernier chiffre correspondant au minimum attendu par nos créanciers pour « entrer dans les clous » du protocole de conciliation...).
- Et pourtant, les effectifs continuent de décroître, plus vite que prévu par le budget 2013 mensualisé (au-delà de 100 ETP en moins par rapport à l'objectif de décroissance initial...),

**Les Organisations syndicales constatent donc que les conditions minimales attendues par nos créanciers dans le cadre du protocole de conciliation ne seront pas atteintes en fin d'année.**

Les organisations syndicales constatent par ailleurs que le niveau d'activité continue à baisser, et qu'aucune information n'est en leur possession tant sur le suivi du protocole que sur les prévisions et les carnets de commande pour 2014, alors même que le CA attendu dans le protocole en 2014, déclaré incontournable par le président BAROU lui-même, est de 825 M€ !!!

**En conséquence, l'ensemble des organisations syndicales de l'AFPA exigent solennellement de la direction générale une information claire et sincère sur l'atterrissage envisagé en fin 2013 et sur la situation économique de l'AFPA au regard des obligations de résultats figurant au protocole de conciliation.** Les organisations syndicales réaffirment leur droit à l'information au regard de la marche générale de l'AFPA et de la défense des intérêts des salariés.

A cette fin, la commission économique du CCE a adressé à la direction un message demandant d'URGENCE des informations détaillées, en particulier avant le prochain CCE qui doit faire le point sur l'avancement du Plan de refondation.

Devant la sous-activité et le « silence radio » de la direction sur les conséquences de celle-ci, les organisations syndicales de l'AFPA demandent à être informées avec précision des conséquences sur les emplois qui sont d'ores et déjà envisagées.

**Sans réponses claires de la direction sur ces demandes, par ailleurs dues au CCE dans le cadre de l'information légale, les organisations syndicales rechercheront, en association avec le personnel, les actions les plus responsables et les plus efficaces pour assurer la pérennité de l'AFPA et de l'emploi de ses salariés.**

**Dans la continuité du mouvement du personnel du 22 novembre 2012, les organisations syndicales demandent que l'Etat prenne ses responsabilités ! Financer l'AFPA reste un devoir de l'Etat !**

Montreuil, le 14 octobre 2013